

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



AGENCE MALIENNE D'ASSURANCE QUALITE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE (AMAQ-SUP)



Agence Malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement  
Supérieur et de la Recherche Scientifique

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



# Evaluation des programmes de formation

---

Guide d'accompagnement

Ce guide présente les orientations générales et les grandes étapes du processus d'évaluation des programmes de formation.

Il est destiné notamment à accompagner les équipes en charge de l'auto-évaluation au sein des Institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR), en complément du référentiel d'évaluation des programmes de formation.

## 1. Les objectifs et les principes de l'évaluation des programmes de formation

L'évaluation des programmes de formation a pour objectif d'analyser le fonctionnement d'un programme de formation dans toutes ses dimensions. L'examen s'appuie sur un référentiel externe qui structure le contenu de l'évaluation.

Pour les responsables de la formation et les enseignants-chercheurs qui y interviennent, c'est une opportunité pour procéder à un travail réflexif approfondi afin d'identifier les forces et les faiblesses du programme de formation et procéder aux éventuels ajustements nécessaires.

Pour l'institution qui délivre la formation, c'est un outil de pilotage qui permet ensuite, à partir des recommandations formulées dans le rapport d'évaluation, de procéder à des aménagements et à des transformations au niveau de ses programmes de formation. L'institution peut aussi utiliser les résultats de l'évaluation auprès de partenaires et de bailleurs potentiels.

Enfin, l'évaluation des programmes de formation est utile au niveau central. Elle permet aux décideurs d'avoir une vision claire et objectivée du fonctionnement des formations des différentes IESR. C'est à partir des rapports d'évaluation transmis par l'AMAQ-SUP que les décisions d'habilitation de formations existantes sont prises par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur.

Le processus d'évaluation des programmes de formation mis en œuvre au Mali repose sur des principes conformes aux African Standards and Guidelines (ASG) comme l'objectivité, la transparence ou l'intégrité. Ainsi, les objectifs de l'évaluation sont clairs, les procédures sont connues des évaluateurs et des évalués, les critères d'évaluation sont explicites et rendus publics, les évaluateurs sont choisis en évitant tout conflit d'intérêt, etc.

## 2. Le référentiel d'évaluation des programmes de formation

L'évaluation des programmes de formation repose sur un référentiel externe d'évaluation qui structure le contenu de l'évaluation.

Le référentiel national d'évaluation des programmes de formations a été élaboré en tenant compte des spécificités et des priorités maliennes tout en cadrant avec les standards et les évolutions continentales et mondiales en matière d'évaluation. Il s'inspire notamment du référentiel d'évaluation des offres de formations du **Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES)**.

Le référentiel d'évaluation des programmes de formation couvre l'ensemble des dimensions d'une formation (pilotage, organisation, contenu, équipe pédagogique, insertion professionnelle des diplômés...). Il définit la trame de l'évaluation et sert de cadrage tant pour la formation évaluée (dans la phase d'auto-évaluation) que pour le comité d'experts (dans la phase d'évaluation externe).

Ce référentiel est applicable aux offres de formation en présentiel de tous les diplômes de premier et deuxième cycles (*DUT, Licence, Licence Professionnelle, Master*).

Il est structuré autour de grands domaines qui définissent le périmètre global de l'évaluation. Chaque domaine comprend un nombre variable de références formulées de manière précise et qui définissent des valeurs ou des objectifs à atteindre par le programme de formation. Les références s'appuient sur des critères détaillés, qui renvoient plus à des actions précises et aident les évaluateurs à apprécier la réalisation des références. Des éléments de preuve sont indiqués pour chaque critère.

## Structuration du référentiel d'évaluation des programmes de formation :

### Domaine

- Référence
  - o Critère
    - Éléments de preuve

Le référentiel comprend cinq grands domaines :

1. Objectifs et justification
2. Positionnement
3. Pilotage
4. Organisation pédagogique
5. Résultats et insertion professionnelle

Le domaine 1 « **Objectifs et justification** » aborde les aspects liés à la pertinence de la formation, à sa cohérence, à son lien avec la stratégie de l'institution.

*Il comprend trois références et 7 critères.*

Le domaine 2 « **Positionnement** » s'intéresse à la place de la formation dans le programme global de formations au niveau national ainsi qu'à ses relations avec le monde socio-professionnel.

*Il comprend deux références et cinq critères.*

Le domaine 3 « **Pilotage** » couvre tous les aspects liés au pilotage de la formation, aux responsabilités, aux modalités d'évaluation des étudiants, aux dispositifs d'évaluation des enseignements.

*Il comprend cinq références et 17 critères.*

Le domaine 4 « **Organisation pédagogique** » traite de la conformité de le programme de formation au système LMD, de son équipe pédagogique, des dispositifs d'aide à la réussite, de l'intégrité scientifique.

*Il comprend six références et 21 critères.*

Le domaine 5 « **Résultats et insertion professionnelle** » porte sur le suivi et l'évaluation des résultats de la formation, le devenir et l'insertion professionnelle des diplômés.

***Il comprend trois références et 8 critères.***

Les éléments de preuve sont mentionnés dans le référentiel à titre indicatif. Il appartient à l'institution de choisir, pour chaque critère, les éléments qu'elle souhaite apporter en appui à ses réponses. Il peut s'agir de ceux indiqués dans le référentiel ou bien d'autres qui lui paraîtraient plus appropriés.

### 3. Le déroulement de l'évaluation

Le processus d'évaluation d'un programme de formation comprend plusieurs étapes. Il suit une méthodologie précise qui implique une mobilisation forte tant des responsables et des acteurs de la formation que des dirigeants de l'institution qui l'accueille ainsi que le recours à des experts externes.

L'ensemble du processus est piloté par une équipe dédiée au sein de l'AMAQ-SUP qui organise les différentes phases de l'évaluation et accompagne les acteurs de la formation concernée tout au long du processus.

Le processus peut s'étendre sur une période d'environ 6 mois. Il comprend les principales phases suivantes :

- **Le lancement de l'évaluation** : partage du référentiel et du processus d'évaluation avec l'institution dont un programme de formation doit être évalué.

- **La phase d'auto-évaluation** : pilotée par l'institution elle-même, elle débouche sur la production d'un rapport d'auto-évaluation qui est ensuite transmis à l'AMAQ-SUP.

- **La phase d'évaluation externe** : conduite par un comité constitué d'experts désignés par l'AMAQ-SUP en fonction de leurs compétences, de leur absence de lien avec le programme de formation évalué et avec l'IESR. Ces experts effectuent une visite sur site.

- **La publication du rapport d'évaluation** : rédigé par les experts externes, précisant les points forts et les points faibles du programme de formation et incluant des recommandations ainsi que des éléments de réponse fournis par l'institution responsable de la formation évaluée.

La transmission du rapport au Ministère en charge de l'enseignement supérieur, en vue d'une éventuelle habilitation, et sa publicisation viennent clore le processus d'évaluation.

### Chronogramme synthétique type d'un processus d'évaluation d'un programme de formation :

	Sem1	Sem2	Sem3	Sem4	Sem5	Sem6	Sem7	Sem8	Sem9	Sem10	Sem11	Sem12	Sem13	Sem14	Sem15	Sem16	Sem17	Sem18	Sem19	Sem20	Sem21	Sem22	
Lancement du processus d'évaluation avec l'IESR	■																						
Réalisation de l'auto-évaluation par l'IESR		■	■	■	■	■	■	■	■	■													
Transmission du rapport d'auto-évaluation par l'IESR											■												
Préparation de la visite sur site												■	■	■									
Visite sur site du comité d'experts															■								
Elaboration du draft du rapport d'évaluation																■	■	■	■				
Echanges sur le rapport d'évaluation avec l'IESR																			■	■	■	■	
Publication du rapport d'évaluation																							■

## 4. La phase d'auto-évaluation

L'auto-évaluation constitue une étape clef du processus d'évaluation, en offrant à l'institution l'opportunité de mener une réflexion approfondie et critique sur le fonctionnement de la formation évaluée. Elle participe de la mise en œuvre de la démarche qualité de l'institution.

La réussite de l'auto-évaluation nécessite l'engagement des plus hauts responsables de l'IESR, des responsables et de tous les acteurs impliqués dans la formation évaluée (enseignants-chercheurs, personnels administratifs, intervenants extérieurs, étudiants, diplômés...). Elle dépend donc de la participation du plus grand nombre d'acteurs concernés car c'est un travail collectif et inclusif qui doit être mené.

### L'organisation de l'auto-évaluation

Le pilotage de l'auto-évaluation est du ressort des instances de direction de l'IESR en lien avec la Cellule interne d'assurance qualité (CIAQ). Il est recommandé de mettre en place un comité ad hoc, chargé de l'organisation et du suivi de l'auto-évaluation, pour chaque programme de formation évalué. Ce comité rend compte régulièrement du déroulement du processus aux responsables de l'IESR.

Ce comité doit comporter un nombre réduit de personnes pour garantir son efficacité. Durant toute la durée de l'auto-évaluation, ses membres doivent être disponibles et pouvoir consacrer un temps substantiel de leur activité à cette tâche.

Ce comité devra travailler avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'offre de formation ainsi qu'avec les services transversaux de l'IESR afin de faire remonter les informations et les données nécessaires. La démarche d'auto-évaluation est inclusive, aucune partie prenante ne doit être laissée de côté.

Une méthodologie rigoureuse devra être élaborée afin de sensibiliser et d'impliquer l'ensemble des acteurs concernés et de faciliter la remontée des informations sollicitées.

Les modalités de rédaction, de relecture et de validation du rapport d'auto-évaluation ainsi que de restitution des résultats devront être précisées. Un chronogramme devrait être établi au démarrage du processus.

Il est notamment important au début du processus de présenter, à l'ensemble des parties prenantes de la formation, les principes et la méthodologie de l'auto-évaluation afin de garantir l'adhésion de tous au processus. De même, le rapport d'auto-évaluation finalisé doit être partagé avec l'ensemble des parties intéressées.

## Le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'autoévaluation doit fournir une base structurée pour l'évaluation externe. Il comprend toutes les informations nécessaires pour préparer l'évaluation effectuée ensuite par les experts indépendants.

L'établissement doit montrer comment il définit une stratégie dans chacun des cinq domaines et quelles actions il met en œuvre pour atteindre les principes/objectifs formulés dans les références.

La structuration du rapport suit précisément le canevas du référentiel d'évaluation. Il est organisé par domaine. Il fournit des éléments de réponse à chaque référence, de manière rédigée et argumentée, en s'appuyant sur les critères formulés.

Il débute par une description de la démarche d'auto-évaluation suivie par l'institution, pour l'évaluation du programme de formation concernée.

**Le rapport ne doit pas dépasser 30 pages sans les annexes.**

Les éléments de preuve sont joints en annexe. Ils sont cités en référence dans le rapport d'autoévaluation afin d'en faciliter la lecture.

Comme indiqué précédemment, les éléments de preuve sont mentionnés dans le référentiel à titre indicatif. Si certains de ces éléments ne sont pas disponibles, l'institution peut en proposer d'autres. De manière générale, c'est à elle de sélectionner les éléments qui lui paraissent les plus appropriés pour chaque critère.

Une fois finalisé et validé, le rapport d'auto-évaluation est transmis par les responsables de l'IESR à l'AMAQ-SUP.

Outre le rapport d'auto-évaluation et ses annexes, le dossier transmis à l'AMAQ-SUP doit comprendre aussi :

- **une fiche de synthèse** du programme de formation reprenant, sur les quatre dernières années, les chiffres clefs sur les effectifs, les caractéristiques étudiantes, la réussite académique et l'insertion professionnelle, afin d'illustrer la trajectoire de la formation. Un modèle de document est fourni par l'AMAQ-SUP ;

- une analyse SWOT identifiant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces relatives à la formation évaluée.

## 5. La phase d'évaluation externe

Durant la réalisation de l'auto-évaluation par l'IESR, l'AMAQ-SUP prépare la phase suivante, celle de l'évaluation externe de l'offre de formation. Celle-ci sera réalisée par un comité d'experts composé de 2 à 3 membres, selon le principe de l'évaluation par les pairs.

L'AMAQ-SUP identifie les experts les plus pertinents pour évaluer le programme de formation, en tenant compte des caractéristiques de celle-ci et en veillant à l'équilibre des profils d'expert (enseignant-chercheur, professionnel...). La liste des experts pressentis est communiquée à l'institution pour avis afin d'éviter tout conflit d'intérêt. Un président du comité d'experts est désigné, il veillera au fonctionnement collégial du comité.

Les experts reçoivent une formation spécifique et le rapport d'auto-évaluation de l'offre de formation évaluée leur est transmis afin de préparer la visite sur site. Ils peuvent demander à bénéficier d'une documentation complémentaire que l'IESR devra leur transmettre.

La visite sur site du comité d'experts dure un jour, exceptionnellement deux. Le programme de la visite est défini par l'AMAQ-SUP et l'institution.

La visite sur site permet au comité d'experts de s'entretenir successivement avec l'équipe dirigeante de l'institution, avec les responsables de la formation, avec des panels représentatifs d'enseignants-chercheurs intervenant dans la formation, de personnels administratifs et techniques concernés, d'étudiants et de diplômés.

## 6. Le rapport d'évaluation

A l'issue de la visite sur site, un rapport d'évaluation synthétique est rédigé par les experts externes et transmis par le président du comité d'experts à l'AMAQ-SUP. Ce rapport se termine par des points forts, des points faibles et des recommandations.

Ce rapport provisoire est envoyé à l'institution dont la formation a été évaluée. Il s'agit d'une part de procéder à la correction d'éventuelles erreurs factuelles et omissions, pour prise en compte dans la version définitive du rapport, et d'autre part de permettre à l'institution de préparer une lettre argumentée d'observation.

Une fois finalisé, le rapport d'évaluation définitif, accompagné de la lettre d'observation signée du responsable de l'IESR, est transmis au Ministère en charge de l'enseignement supérieur, à l'institution offrant la formation évaluée et publié dans le même temps.

Le processus d'évaluation se termine avec la diffusion de ce rapport définitif d'évaluation.

La décision d'habilitation ou de refus relève des seules prérogatives du Ministère en charge de l'enseignement supérieur sur la base des conclusions du rapport d'évaluation.



Ce document a été édité par l'**AMAQ-SUP** et imprimé avec l'appui du **Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement Supérieur (PADES)**

